



AVEC VOS « MAGOUILLES »

NOUS EN AVONS ENCORE PLEIN LES FOUILLES!

CP VLM

21/08/2022

L'entente « Secrète » entre le syndicat patronal et la direction éclate au grand jour. Un secret de " polichinelle" dirons nous tant les arrangements entre amis sont fréquents ces derniers temps !

Ce vendredi 19 août, c est encore une fois l attribution d'un poste qui fait débat. Deux membres de bureau du syndicat patronal ont été nommé à 2 postes profilés. Rien de bien grave à première vue sauf qu'un d'entre eux avait obtenu un poste fixe il y a même pas un an.

Quid de la fameuse règle des 2 ans?

L'UFAP VLM félicite la direction locale et le syndicat patronal d'assumer au grand jour qu'ils œuvrent mains dans la main pour leurs intérêts.

L'UFAP VLM dénonce cette décision qui une fois de plus ne respecte pas les règles qui ont été voter en CTS !

Pour rappel, en temps normal un agent obtenant un poste est bloqué sur celui ci pendant deux ans.

Cette règle tant défendu par le syndicat patronal ne semble plus faire foi aujourd'hui.

Pour **L'UFAP VLM**, l intérêt des agents restera la priorité !

Ce sont une nouvelle fois les collègues qui respectent les règles qui se font piétiner.

Les manœuvres de cette « mafia locale » qui consiste à favoriser les uns aux détriment des autres doivent cesser !

Pour le bureau local

M.Escolano

secrétaire local UFAP CP VLM